



Assemblée générale

Distr. générale
15 mars 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Points 7 et 11 de l'ordre du jour

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau

Prévention des conflits armés

Lettre datée du 28 décembre 2006, adressée à la Présidente de l'Assemblée générale par les représentants du Burkina Faso, d'El Salvador, de la Gambie, du Honduras, des Îles Marshall, des Îles Salomon, du Malawi, de Nauru, du Nicaragua, des Palaos, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de Sao Tomé-et-Principe, du Swaziland et de Tuvalu

Nous déplorons de n'avoir pu nous entretenir directement avec vous pour vous dire combien nous vous sommes reconnaissants de la manière remarquable dont vous dirigez les travaux très productifs de cette soixante et unième session de l'Assemblée générale. Vous pouvez compter sur notre appui sans faille.

Nous vous savons gré d'avoir répondu rapidement à notre lettre datée du 3 octobre 2006 (A/61/534), dans laquelle nous sollicitons du Bureau des affaires juridiques un avis juridique sur des vices de procédure que nous estimons s'être produits lors de la séance du Bureau tenue le 12 septembre 2006. Au cours d'une réunion organisée le 16 novembre 2006, deux membres de notre groupe, Crispin Grey-Johnson, Ambassadeur de la Gambie, et Stuart Beck, Ambassadeur des Palaos, ont eu des échanges constructifs avec le Conseiller juridique et deux de ses collègues, dans le cadre de consultations officieuses.

Lors de cette rencontre, le Bureau des affaires juridiques a laissé entendre que les auteurs des propositions intitulées « Un rôle de dynamisation pour l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité en Asie de l'Est » (A/61/193) et « Question de la représentation et de la participation des 23 millions d'habitants de Taiwan à l'Organisation des Nations Unies » (A/61/194) avaient négligé de présenter une motion d'ordre pour contester les vices de procédure que nous dénonçons dans notre lettre datée du 3 octobre. À supposer que des motions d'ordre n'aient pas été correctement présentées, nous estimons qu'un manquement ne saurait être utilisé pour priver les États Membres du droit



fondamental qui est le leur de s'exprimer sur des questions susceptibles de susciter un désaccord entre nations, droit que consacre la Charte des Nations Unies.

Nous convenons donc que nous ne souscrivons pas aux interprétations étroites, restrictives et, selon nous, erronées, que fait le Bureau des affaires juridiques du règlement intérieur. L'Organisation des Nations Unies n'est pas un prétoire, mais une tribune universelle, dont les valeurs fondamentales doivent être interprétées de manière à favoriser des débats énergiques, en particulier lorsque 18 de ses États Membres demandent de tels échanges.

Il convient de noter que les mesures qu'a prises le Bureau lors des soixantième et soixante et unième sessions au regard des propositions considérées ne peuvent augurer des mesures qui seront prises l'année prochaine, à la soixante-deuxième session. Au cours de la soixantième session, nous n'avions adhéré à la formule d'un débat « deux par deux » que par courtoisie à l'égard du Président Jan Eliasson. Celui-ci avait déclaré sans ambages à l'Assemblée générale que « des limites [avaient] été imposées au nombre d'orateurs principalement en raison des énormes pressions sous lesquelles nous travaillons [...] et des conditions très particulières qui existaient juste avant le sommet » (voir A/60/PV.17), à la suite de la déclaration de Collin Beck, Ambassadeur des Îles Salomon, qui estimait que de telles restrictions empêchaient les pays de présenter leurs vues et les tenaient à l'écart du processus. Cette déclaration de l'Ambassadeur Beck, selon laquelle on ne pouvait inférer d'un tel acte de courtoisie, ce qui se produirait aux sessions suivantes du Bureau, a été réaffirmée par le Conseiller de la Gambie, Omar Alhaji Fal. Or, cette année, on a procédé à un débat « deux par deux » et à une fusion des propositions considérées sans notre consentement et en dépit de nos protestations, indépendamment du fait qu'aucune motion d'ordre n'a été présentée. Il va sans dire que nous nous réservons le droit de défendre ces questions et les points connexes lors de la session de l'an prochain.

Nous vous serions extrêmement reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 7 et 11 de son ordre du jour.

Le Représentant permanent du Burkina Faso
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Michel Kafando

Le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente d'El Salvador
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) César **Martínez Flores**

Le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Gambie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Habib T. B. **Jarra**

Le Représentant permanent du Honduras
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Iván **Romero-Martínez**

Le Représentant permanent
de la République des Îles Marshall
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Alfred **Capelle**

Le Représentant permanent des Îles Salomon
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Collin D. **Beck**

Le Représentant permanent de la République du Malawi
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Steve Dick **Matenje**

La Représentante permanente de la République de Nauru
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Marlene **Moses**

Le Représentant permanent du Nicaragua
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Eduardo **Sevilla Somoza**

Le Représentant permanent de la République des Palaos
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Stuart **Beck**

Le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de Saint-Kitts-et-Nevis
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Carlisle **Richardson**

La Représentante permanente
de Saint-Vincent-et-les Grenadines
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Margaret Hughes **Ferrari**

Le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de Sao Tomé-et-Principe
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Domingos Augusto **Ferreira**

Le Représentant permanent du Royaume du Swaziland
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Pshheya Mbongeni **Dlamini**

Le Représentant permanent de Tuvalu
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Afelee **Pita**